



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/WP.8/2005/10  
19 novembre 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail pour le développement  
de l'industrie et de l'entreprise

Cinquième session, 12 et 13 février 2005

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT SUR LES SERVICES CONSULTATIFS RÉGIONAUX**

Note du secrétariat

1. La présente note donne un aperçu des services consultatifs régionaux de la Commission économique pour l'Europe (CEE) portant sur l'entrepreneuriat et les petites et moyennes entreprises (PME). La stratégie de la CEE pour le développement des PME consiste globalement à promouvoir l'expansion des PME dans les pays en transition par le développement dynamique et durable de ces entreprises\*. L'objectif est de contribuer à la mise en place des conditions nécessaires à la croissance et au développement du secteur des PME, à savoir:

- Un cadre directif et réglementaire favorable;
- Des institutions solides et durables qui fournissent des services financiers et autres répondant à la demande des petites et moyennes entreprises;
- Un meilleur accès des chefs d'entreprise à faible revenu et défavorisés (femmes, pauvres des régions rurales, jeunes familles, personnes handicapées et minorités ethniques) aux ressources financières et aux services d'aide aux entreprises.

---

\* On trouvera le texte intégral de la stratégie de la CEE pour le développement des PME sur l'Internet à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/operact/enterp/documents/strat.pdf>.

2. Le programme de développement des PME consiste à encourager l'adoption de réformes politiques et réglementaires susceptibles de créer un climat propice au développement des PME et d'appuyer la création et le renforcement d'institutions officielles capables de favoriser durablement le développement du commerce, l'innovation et la fourniture de services financiers aux petites et moyennes entreprises.

3. Une attention toute particulière sera apportée au développement des capacités institutionnelles requises pour fournir des services aux créateurs d'entreprises, améliorer la compétitivité des PME et promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes.

4. Les instruments opérationnels utilisés par la CEE pour appuyer le développement des PME, essentiels à son programme, comprennent les groupes d'experts du Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8), dont l'Équipe de spécialistes de la restructuration industrielle, l'Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat des jeunes, l'Équipe de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité, le Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5), le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6), les services consultatifs régionaux, l'assistance technique fournie dans le cadre des accords de coopération CEE/Initiative de l'Europe centrale (IEC) et CEE/Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN), les forums des PME et les réunions d'experts des PME.

5. Jusqu'au 31 décembre 2004, des services consultatifs régionaux ont été fournis en réponse à des demandes d'assistance technique et de conseils pratiques émanant d'États membres et d'organisations intergouvernementales sous-régionales, tels l'OCEMN, l'IEC, le Programme pour la zone économique du Caucase méridional (SCEAP), le Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECA) et la Communauté d'États indépendants (CEI). Adaptés au contexte particulier du pays ou du groupement de pays considérés et basés sur une analyse très complète des obstacles et des opportunités qui se présentent aux petites et moyennes entreprises, ces services ont conduit à l'adoption de mesures synergiques bénéfiques pour le développement des PME.

## **I. PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

### **a) Élaboration de politiques relatives aux PME**

6. Il s'agit essentiellement de créer un cadre d'action particulier en définissant les moyens et les outils d'un développement durable de l'entrepreneuriat, notamment par l'adoption de déclarations sous-régionales sur les PME, en particulier dans le cadre de l'OCEMN, de l'IEC et de la CEI.

7. Pour venir en aide aux pays en transition et aux pays émergents à économie de marché, la CEE a entrepris, depuis 1995, de suivre l'évolution de la législation pertinente et d'élaborer des données statistiques sur les PME afin de mettre en lumière les problèmes auxquels le secteur des PME est confronté dans les différents pays pendant la phase de transition économique. À partir du questionnaire de la CEE sur les petites et moyennes entreprises des pays en transition et des pays émergents à économie de marché pendant la période 2002-2003 (ECE/TCU/2004/4), le Conseiller régional a établi un rapport sur les PME des pays en transition au cours de cette période. Au total, 25 des 27 pays en transition et nouveaux États membres de l'UE ont contribué

à l'établissement de ce rapport qui met en relief certains traits communs aux PME des divers pays en transition et pays émergents à économie de marché et certaines caractéristiques propres aux PME de chacun des pays considérés, fournit des renseignements sur les principales mesures législatives (lois, décrets) concernant l'entrepreneuriat et les PME, résume les principales procédures et pratiques liées à la création d'entreprises et à la délivrance d'autorisations pour les activités des entreprises, propose une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces qui caractérisent le secteur des PME dans les différents pays, et présente des statistiques recueillies auprès des agents nationaux de coordination pour les PME et d'autres sources, par exemple la base de données de la CEE, la BERD, etc. Son but est d'assurer la diffusion des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience acquise par les pays en transition et les pays émergents à économie de marché de la CEE lors de la mise en place d'une économie de marché.

8. Sur la base du Mémoire d'accord conclu par les secrétariats de l'IEC et de la CEE, le Conseiller régional pour les PME a collaboré étroitement avec le Président du Groupe de travail de l'IEC sur les PME et contribué à la redynamisation des modalités de travail et du mandat de ce dernier. Une réunion commune IEC-CEE sur les PME a eu lieu le 30 mars 2004 avec la participation de 12 pays de l'IEC, du secrétariat de l'IEC et du Secrétaire général de la CEMN. Le Conseiller régional a coorganisé la septième Conférence internationale sur l'entrepreneuriat tenue à Portoroz (Slovénie), du 24 au 26 novembre 2004, animé la séance sur l'entrepreneuriat dans les zones rurales et aidé à préparer les actes de la Conférence.

9. À la demande du Secrétaire international permanent de l'OCEMN, le Conseiller régional aide le Groupe de travail de l'OCEMN sur les PME à exécuter son programme de travail. Il a notamment préparé un questionnaire sur l'application de la Déclaration de l'OCEMN relative aux PME pour la deuxième réunion ministérielle du Groupe de travail sur les PME qui doit avoir lieu en 2005, et aidé à organiser, en coopération avec la Fondation Konrad Adenauer, l'atelier tenu à Istanbul (Turquie) du 23 au 25 septembre 2004 sur la protection des entreprises nouvelles.

10. Le Conseiller régional a également animé les débats d'une séance sur les moyens de promouvoir l'utilisation du CCI et le commerce électronique lors de la deuxième Conférence ministérielle internationale de l'OCDE sur les PME (4 et 5 juin 2004, Istanbul).

11. À l'invitation du Vice-Premier Ministre et du Ministre de l'économie de la République de Moldova, le Conseiller régional a organisé un atelier de formation de deux jours sur le développement de l'entrepreneuriat et le secteur des PME dans la République de Moldova (29 et 30 juin 2004). Il s'agissait d'encourager le développement des PME sur la base des pratiques et des expériences les meilleures dans le monde dans ce domaine. Cette mission a bénéficié de contributions financières des Gouvernements de l'Estonie et de la Slovénie, de la Fondation Rachel Golden et de la Banque mondiale des jeunes.

12. Le Conseiller régional a participé à la Conférence nationale sur les PME tenue le 30 novembre 2004 à Belgrade (Serbie-et-Monténégro) et conseillé le Gouvernement serbe pour l'élaboration d'une politique de développement de l'entrepreneuriat à moyen terme.

13. Le Conseiller régional a assuré des services consultatifs au Ministère du commerce et du développement économique d'Arménie sur les moyens de mettre en place un cadre politique approprié pour les PME et au Centre national arménien pour le développement des PME sur le programme d'aide de l'État aux PME pour 2005.

### ACTIVITÉS FUTURES

14. En coopération avec le Gouvernement allemand, un voyage d'étude sera organisé en Hongrie en 2005 à l'intention de hauts fonctionnaires, de responsables d'instituts de soutien aux PME et de directeurs d'ONG représentant les intérêts des entrepreneurs d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie. Il s'agira de tirer parti de l'expérience de la Hongrie qui est passée avec succès d'une économie planifiée à une économie de marché.

15. Un atelier de consultation et de formation qui aura lieu à Tbilissi (Géorgie) à l'intention de hauts fonctionnaires est en cours de préparation. Une mission consultative technique est prévue pour 2005. Les pays qui participent au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA) étudient une proposition visant à créer un groupe de travail sur les PME dans le cadre du SPECA. Des préparatifs sont également en cours pour une table ronde sur le rôle des entrepreneurs au XXI<sup>e</sup> siècle qui aura lieu au début de 2005 dans un pays membre de la CEE.

16. Le Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME a élaboré un guide CEE d'éthique des affaires à l'intention des entreprises nouvelles et des PME (principes à respecter pour un entrepreneuriat responsable (voir le document ECE/TRADE/348)). Un avant-projet de ce guide a été soumis à des décideurs, des experts, des ONG et des entrepreneurs pour qu'ils formulent des observations. Il a également été présenté à la réunion d'experts sur la bonne gouvernance des PME.

#### b) Meilleures pratiques en matière de politiques relatives aux PME

17. Le sixième Forum sur les meilleures pratiques pour développer l'entrepreneuriat et les PME dans les pays en transition, consacré aux expériences de la Roumanie et de la Slovaquie, a eu lieu le 31 mars 2004. L'Agence nationale roumaine pour les PME et les coopératives et le Ministère de l'économie de Slovaquie ont, avec la CEE, apporté une contribution en nature sous la forme de publications qui ont été distribuées aux participants.

18. En 2004, le Ministère croate de l'économie, du travail et de l'entrepreneuriat a imprimé un document commun CEE-Croatie sur l'expérience de la Croatie en matière d'entrepreneuriat et de développement des PME qui a été présenté lors de la Journée européenne des entrepreneurs et à la Conférence de Zagreb tenue en octobre 2004 sur les moyens de renforcer la cohésion sociale par l'entrepreneuriat social. Le Conseiller régional a prononcé à cette occasion une allocution d'ouverture et un exposé sur l'entrepreneuriat social et formulé aussi des observations à la séance de clôture.

19. Une réunion d'experts sur la bonne gouvernance des PME a eu lieu les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2004. La bonne gouvernance est un élément très important de la croissance économique et l'on constate de plus en plus que la qualité de la gouvernance contribue à la bonne tenue de l'économie. Pour les PME, une bonne gouvernance est synonyme de pratiques propres à

encourager la création de PME et de méthodes susceptibles d'aider les entreprises nouvelles à satisfaire aux exigences du marché. Les documents qui ont été préparés pour cette réunion peuvent être consultés sur l'Internet à l'adresse: <http://www.unece.org/indust/sme/papers.html>. Une table ronde a été organisée avec 12 propriétaires/chefs d'entreprise sur le rôle des gouvernements centraux et des collectivités locales, du monde des affaires et de la société civile dans les affaires (voir <http://www.unece.org/indust/sme/views.html>).

20. Le septième Forum sur les meilleures pratiques pour développer l'entrepreneuriat et les PME, consacré aux expériences des pays baltes, se tiendra pendant la session annuelle du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, en mai 2005.

## II. RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME

### a) Équipe de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité

21. Un rapport sur les activités de l'Équipe de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité est contenu dans le document TRADE/WP.8/2005/7. En coopération avec le Vice-Président de l'Équipe de spécialistes, le Conseiller régional a préparé un guide sur les systèmes intégrés de gestion de la qualité. Son but est de proposer aux entreprises et en particulier aux PME des directives sur la façon dont elles pourraient développer et surveiller les aspects qualitatifs, environnementaux, sociaux et autres de leurs activités dans le cadre d'un développement durable.

### b) Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat des jeunes

22. Un rapport sur les activités de l'Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat des jeunes est contenu dans le document TRADE/WP.8/2005/8.

23. Le Conseiller régional s'attache en particulier à créer un climat propice aux entreprises nouvelles dans le cadre de la politique nationale de promotion de l'entrepreneuriat et des PME. Un projet de guide de la CEE sur les moyens de favoriser l'entrepreneuriat des jeunes a été examiné à la quatrième réunion de l'Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat des jeunes. Les participants sont convenus de la nécessité d'une politique nationale de la jeunesse qui reflète les idées des pouvoirs publics en la matière et permette d'intégrer les politiques des différents ministères qui ont trait aux jeunes, de définir des orientations et des priorités pour les fonds publics affectés à la solution des problèmes des jeunes et de répondre aux besoins des jeunes, en particulier les plus défavorisés.

### c) Autres activités intéressant les PME

24. Un réseau virtuel d'agents nationaux de coordination pour les PME constitué des plus hautes autorités administratives responsables du développement de l'entrepreneuriat et du secteur des PME a été créé. Ce réseau fournit une base pour l'élaboration de politiques, la collecte de données statistiques et l'organisation de manifestations intéressant les PME. Il est mis à jour à intervalles réguliers.

25. Le Conseiller régional, qui est l'agent de liaison de la CEE pour l'Association mondiale des petites et moyennes entreprises, entretient des contacts et échange des informations avec les représentants de la Direction B – Promotion de l'entrepreneuriat et des PME de la DG Entreprises de la CE.

### **ACTIVITÉS DES DONATEURS**

26. La CEE a reçu pour ses activités dans le domaine du développement de l'entrepreneuriat et des PME l'aide financière des États et organismes donateurs suivants:

- i) États croate, estonien, roumain et slovène;
- ii) Fondation Konrad Adenauer (Allemagne), Délégation académique à la formation continue (France), Fondation Golden Rachel (États-Unis), Bureau ProPME de la GTZ (Allemagne), Centre pour le développement des petites entreprises (Slovénie) et Réseau de la Banque mondiale des jeunes (Croatie).

-----